



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### écoles bilingues Calendretas

Question écrite n° 91545

#### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les calendretas. Ces écoles, où sont enseignées la culture et la langue d'oc, risquent de ne plus pouvoir fonctionner. En effet, l'annulation de leur dotation les met dans l'impossibilité d'assurer le suivi des cursus éducatifs bilingues déjà engagés et contractualisés et condamne à court tenue la formation des enseignants. Il est donc nécessaire, pour sauver les calendretas, de leur octroyer, pour la rentrée 2006-2007, douze postes, dont cinq de suivi pédagogique. Il lui demande s'il envisage de prendre une telle mesure.

#### Texte de la réponse

En 2005, nonobstant un contexte budgétaire contraint, une attention toute particulière a été portée à la situation des divers réseaux de langues régionales (ABCM pour l'alsacien, Seaska pour le basque, Diwan pour le breton, la Bressola pour le catalan et Calendretas pour l'occitan). Ceux-ci ont bénéficié au total, compte tenu des ressources votées dans le cadre de la loi de finances, de quatorze contrats d'enseignement supplémentaires dont notamment deux au profit de l'association Calendretas. L'attribution de dotations supplémentaires, au bénéfice des réseaux de langues régionales s'effectuera à l'issue des mesures d'ajustement de moyens, actuellement en cours, pour une entrée en vigueur à la rentrée 2006.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 91545

**Rubrique :** Enseignement privé

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 avril 2006, page 3810

**Réponse publiée le :** 29 août 2006, page 9131